

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 21 juin 2016 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr, Manon Fleury et Sylvie Legault, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin.

Mme Sandra East a prévenu de son absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

**VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Le secrétaire général, M<sup>e</sup> Jonathan Desjardins Mallette, atteste que la procédure de convocation a été respectée.

**VACANCE AU POSTE DE COMMISSAIRE-PARENT**

Conformément aux articles 192 et 198 de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général, M<sup>e</sup> Jonathan Desjardins Mallette, informe les membres du conseil des commissaires de la démission du commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement secondaire, M. Yanik Morin, laquelle a pris effet le 14 juin 2016. Sa lettre de démission est versée au répertoire des présentes sous la cote 851. Il indique que, conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de parents a élu Mme Sylvie Legault, à titre de commissaire-parent en remplacement de M. Yanik Morin pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Morin en vertu de la résolution CP-101602-1538.

## **ASSERMENTATION D'UN COMMISSAIRE-PARENT**

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Sylvie Legault, élue commissaire-parent en remplacement de M. Yanik Morin, prête serment devant le directeur général, M. Jean-François Lachance. La déclaration à cet effet est versée au répertoire des présentes sous la cote 852.

Il est 19 h 50.

## **PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-160621-4489

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016.

## **Adopté**

## **SUIVI À LA RÉOLUTION N° CC-160517-4477**

Le secrétaire général, M<sup>e</sup> Jonathan Desjardins Mallette, informe les membres du conseil des commissaires que le contrat pour la réalisation des travaux d'agrandissement à l'école Marie-Soleil-Tougas a été adjudiqué à Candev Construction inc., à titre de plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 7 063 000 \$, toutes taxes exclues, conformément à la résolution n° CC-160517-4477.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-160621-4490

La présidente, Mme Paule Fortier, demande de retirer le point 12. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*) de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Vacance et comblement du poste de commissaire-parent :
  - 2.1. Vacance au poste de commissaire-parent – Information;
  - 2.2. Assermentation d'un commissaire-parent;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
  - 6.1. Budget initial 2016-2017 – Adoption;
  - 6.2. Budget des investissements et mesure réfection et transformation des actifs (50624) 2017-2018 – Adoption;
  - 6.3. Mesure Maintien des bâtiments (50620) 2016-2017 (pour réalisation des travaux en 2017-2018) – Adoption;
  - 6.4. Participation au regroupement des achats du Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables et écrans – Retour sur la résolution n° CC-151208-4406 – Adoption;
  - 6.5. Participation au regroupement des achats du Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition de tableaux numériques interactifs (TNI), autres équipements et accessoires – Adoption;
7. Adjudication de contrats durant la période estivale – Adoption;

8. Désignation d'un directeur général adjoint afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement (art. 203 LIP) – Adoption;
9. Modification à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres à compter de l'année scolaire 2016-2017 pour :
  - 9.1. École de l'Amitié – Adoption;
  - 9.2. École Rose-des-Vents – Adoption;
  - 9.3. École Sainte-Scholastique – Adoption;
  - 9.4. École des Moissons – Adoption;
10. Avis de modification au *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) – Adoption;
11. Demande de remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas des commissaires-parents pour le congrès de la FCPQ – Adoption;
12. Probation d'un hors cadre – Adoption;
- 13.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 10 mai 2016 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 juin 2016;
- 13.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 19 avril 2016;
- 13.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 6 avril 2016 et projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 8 juin 2016;
- 14.2.1. Rapport du comité de parents du 2 juin 2016;
- 14.4.1. Nouveaux établissements;
15. Varia :
  - 15.1. Motion de félicitations pour le 11<sup>e</sup> Gala Reconnaissance pour l'action bénévole scolaire au sein de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles – Adoption;
  - 15.2. Motions de félicitations;
  - 15.3. Dépôt du projet de calendrier politique 2016-2017 – Information;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

## **Adopté**

### **BUDGET INITIAL 2016-2017**

Résolution n° CC-160621-4491

*ATTENDU* que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

*ATTENDU* que ce budget prévoit un déficit d'exercice qui n'excède pas le montant maximum de l'appropriation du surplus accumulé autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

*ATTENDU* que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 31 404 672 937 \$, en conformité avec la loi et le projet de règles budgétaires 2016-2017;

*ATTENDU* que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire doit être fixé conformément aux décisions prises par le gouvernement du Québec;

*ATTENDU* que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

*ATTENDU* les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

*D'ADOPTER* le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

*DE FIXER* le taux de la taxe scolaire à 26,569 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

*DE MANDATER* la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2016-2017 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 853.

#### **Adopté**

#### **BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES ACTIFS (50624) 2017-2018**

Résolution n° CC-160621-4492

*ATTENDU* le budget des investissements et la mesure Réfection et transformation des actifs (50624) pour la période 2017-2018;

*ATTENDU* le projet des règles budgétaires pour l'année 2017-2018;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*D'ADOPTER* le budget des investissements et la mesure Réfection et transformation des actifs (50624) pour l'année 2017-2018, lesquels comprennent des projets de réfection et transformation des actifs, du mobilier, appareillage et outillage (MAO) et l'informatique pour un montant de 5 814 133 \$;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 854.

#### **Adopté**

#### **MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS (50620) 2016-2017 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2017-2018)**

Résolution n° CC-160621-4493

*ATTENDU* que le projet de règles budgétaires 2016-2017 des commissions scolaires comprend une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure Maintien des bâtiments (50620);

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Chabot

*D'AUTORISER* la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur les projets identifiés;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 855.

### **Adopté**

#### **PARTICIPATION AU REGROUPEMENT DES ACHATS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC POUR L'ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS DE TABLES, PORTABLES ET ÉCRANS – RETOUR SUR LA RÉSOLUTION N° CC-151208-4406**

Résolution n° CC-160621-4494

*ATTENDU* que pour bénéficier de la mesure transitoire 50670 *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires*, les commissions scolaires sont tenues d'adhérer à l'appel d'offres du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) exclusif à l'éducation pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables et écrans;

*ATTENDU* que le CSPQ procède actuellement à la collecte des engagements en vue de la réalisation de l'appel d'offres;

*ATTENDU* que le CSPQ a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée maximale de deux ans, incluant une année d'option;

*ATTENDU* que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

*ATTENDU* que la démarche réalisée par le CSPQ concernant l'achat d'ordinateurs de table, de portables et d'écrans est conforme à la LCOP et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

*ATTENDU* que les besoins évalués de la Commission scolaire sont estimés à 2 690 000 \$ pour la durée du contrat;

*ATTENDU* que le conseil des commissaires a autorisé, le 8 décembre 2015, la participation au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés pour les mêmes biens, en vertu de la résolution n° CC-151208-4406;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

*D'AUTORISER* la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables et écrans;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

*D'AUTORISER* la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'entente avec le CSPQ;

*DE RESCINDER* la résolution n° CC-151208-4406 à toutes fins que de droit.

### **Adopté**

### **PARTICIPATION AU REGROUPEMENT DES ACHATS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC POUR L'ACQUISITION DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS, AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES**

Résolution n° CC-160621-4495

*ATTENDU* que pour bénéficier de la mesure transitoire 50670 *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires*, les commissions scolaires sont tenues d'adhérer à l'appel d'offres du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) exclusif à l'éducation pour l'acquisition de tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires;

*ATTENDU* que le CSPQ procède actuellement à la collecte des engagements en vue de la réalisation de l'appel d'offres;

*ATTENDU* que le CSPQ a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée maximale de deux ans, incluant une année d'option;

*ATTENDU* que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

*ATTENDU* que la démarche réalisée par le CSPQ concernant l'achat de tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires est conforme à la LCOP et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

*ATTENDU* que les besoins évalués de la Commission scolaire sont estimés à 901 500 \$ pour la durée du contrat;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*D'AUTORISER* la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

*D'AUTORISER* la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'entente avec le CSPQ.

### **Adopté**

## **ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CC-160621-4496

*ATTENDU* la période estivale;

*ATTENDU* la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'AUTORISER* le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du conseil des commissaires.

### **Adopté**

## **DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AFIN D'EXERCER LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE CE DERNIER EN VERTU DE L'ARTICLE 203 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Résolution n° CC-160621-4497

*ATTENDU* que suivant l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

*ATTENDU* la résolution n° CC-100928-3365 désignant monsieur Richard Chaurest, directeur général adjoint, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* que monsieur Richard Chaurest prendra sa retraite et quittera ses fonctions de directeur général adjoint le 30 juin 2016;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de désigner un directeur général adjoint afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

*DE DÉSIGNER*, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, madame Nathalie Joannette, directrice générale adjointe, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*.

### **Adopté**

## **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ**

Résolution n° CC-160621-4498

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la résolution n° CC-150623-4317 établissant la composition du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié pour l'année scolaire 2015-2016;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* la volonté de l'école de l'Amitié de conserver la présente composition de son conseil d'établissement;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école de l'Amitié;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié à l'effet de conserver le statu quo quant à la composition du conseil d'établissement (rés. n° CÉ15-16/030);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants et un membre du personnel de soutien.

### **Adopté**

## **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ROSE-DES-VENTS**

### **Proposition**

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* les difficultés récurrentes à pourvoir à certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école Rose-des-Vents;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CÉ15-16/1186);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- Dix membres, dont cinq parents, quatre enseignants et un membre du service de garde.

## **AMENDEMENT À LA PROPOSITION**

Résolution n° CC-160621-4499

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'AMENDER* la proposition de Mme Josée Bastien de manière à ce que la nouvelle composition du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents soit valide uniquement pour l'année scolaire 2016-2017 et se lise comme suit :

- *D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents pour l'année scolaire 2016-2017 :
  - Dix membres, dont cinq parents, quatre enseignants et un membre du service de garde.

POUR (8) : Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Danielle Laramée, Karine Laramée, Marie-Hélène St-Georges et Lola St-Pierre.

CONTRE (3) : Josée Bastien, Paule Fortier et Karine Lefrançois.

### **Adopté**

La proposition principale telle qu'amendée se lit maintenant comme suit :

### **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ROSE-DES-VENTS**

Résolution n° CC-160621-4500

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* les difficultés récurrentes à pourvoir à certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école Rose-des-Vents;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CÉ15-16/1186);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

- *D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents pour l'année scolaire 2016-2017 :
  - Dix membres, dont cinq parents, quatre enseignants et un membre du service de garde.

### **Adopté**

### **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-SCHOLASTIQUE**

Proposition

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* la diminution de la clientèle et les difficultés à pourvoir à certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école Sainte-Scholastique;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CE15/16-017);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien.

#### **AMENDEMENT À LA PROPOSITION**

Résolution n° CC-160621-4501

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'AMENDER* la proposition de Mme Josée Bastien de manière à ce que la nouvelle composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique soit valide uniquement pour l'année scolaire 2016-2017 et se lise comme suit :

- *D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique pour l'année scolaire 2016-2017 :
  - Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien.

POUR (7) : Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Danielle Laramée, Karine Laramée et Marie-Hélène St-Georges.

CONTRE (4) : Josée Bastien, Paule Fortier, Karine Lefrançois et Lola St-Pierre.

#### **Adopté**

La proposition principale telle qu'amendée se lit maintenant comme suit :

#### **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-SCHOLASTIQUE**

Résolution n° CC-160621-4502

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* la diminution de la clientèle et les difficultés à pourvoir à certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école Sainte-Scholastique;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CE15/16-017);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien.

### **Adopté**

### **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES MOISSONS**

Proposition

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école des Moissons telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* les difficultés récurrentes à pourvoir à certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école des Moissons;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école des Moissons;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école des Moissons à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CE15-16-31);

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école des Moissons à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- Dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un professionnel et un membre du personnel non enseignant.

## **AMENDEMENT À LA PROPOSITION**

Résolution n° CC-160621-4503

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'AMENDER* la proposition de Mme Lola St-Pierre de manière à ce que la nouvelle composition du conseil d'établissement de l'école des Moissons soit valide uniquement pour l'année scolaire 2016-2017 et se lise comme suit :

- *D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école des Moissons pour l'année scolaire 2016-2017 :
  - Dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un professionnel et un membre du personnel non enseignant.

POUR (8) : Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Danielle Laramée, Karine Laramée, Marie-Hélène St-Georges et Lola St-Pierre.

CONTRE (3) : Josée Bastien, Paule Fortier et Karine Lefrançois.

### **Adopté**

La proposition principale telle qu'amendée se lit maintenant comme suit :

## **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES MOISSONS**

Résolution n° CC-160621-4504

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école des Moissons telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

*ATTENDU* les difficultés récurrentes à pourvoir à certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école des Moissons;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école des Moissons;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école des Moissons à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CE15-16-31);

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école des Moissons pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un professionnel et un membre du personnel non enseignant.

### **Adopté**

**MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 11<sup>E</sup> GALA RECONNAISSANCE POUR L'ACTION BÉNÉVOLE SCOLAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES**

Résolution n° CC-160621-4505

*ATTENDU* que le 11<sup>e</sup> Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a eu lieu le 25 mai 2016;

*ATTENDU* le travail colossal du comité organisateur du Gala reconnaissance;

*ATTENDU* que le Gala reconnaissance est préparé par des bénévoles pour souligner le travail des bénévoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* les performances faites par tous ces jeunes talents de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* les propos élogieux reçus de toute part en lien avec le Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire;

*ATTENDU* la couverture médiatique et le rayonnement dans les journaux régionaux;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE FÉLICITER* officiellement le comité de parents pour la tenue de ce Gala et les membres du comité organisateur du 11<sup>e</sup> Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire;

*DE FÉLICITER* officiellement tous nos jeunes talents qui ont participé et enrichis la soirée de leurs prestations;

*DE REMERCIER* l'ensemble des partenaires de l'événement.

**Adopté**

**MOTION DE FÉLICITATIONS – RSEQ**

Résolution n° CC-160621-4506

*ATTENDU* la tenue le 18 mai 2016 du Gala d'excellence 2016 du Réseau du sport étudiant du Québec Laurentides-Lanaudière;

*ATTENDU* que cet événement de prestige a pour but d'une part de souligner les réussites sportives et académiques des élèves athlètes, mais aussi de mettre en lumière des contributions spéciales d'intervenants et d'organisations du réseau;

*ATTENDU* que 66 dossiers de candidatures ont été déposés pour l'ensemble des 18 catégories inscrites au programme;

*ATTENDU* que tous les lauréats étaient automatiquement en nomination pour le Gala d'excellence du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ);

*ATTENDU* que par ces élèves et son personnel, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a brillé lors de cet événement;

Il est proposé par M. Denis Chabot

*D'ADRESSER* des félicitations à Jessica Schmidt de l'école secondaire des Patriotes qui a gagné le titre d'entraîneuse féminine par excellence;

*D'ADRESSER* des félicitations à Doriane Charbonneau de l'école secondaire du Harfang qui a gagné le titre d'élève de niveau secondaire ayant le plus contribué au développement de la vie sportive dans son institution en conciliant la réussite de ses études;

*D'ADRESSER* des félicitations à l'école secondaire des Patriotes qui a été coup de cœur *ex aequo* dans la catégorie pour honorer des personnes, pas de gagnant;

*D'ADRESSER* des félicitations à l'équipe de Cheerleading de l'école secondaire des Patriotes qui a été nommée équipe d'un sport saisonnier par excellence;

*D'ADRESSER* des félicitations à Gabriel Pereira de l'école Chante-Bois qui, en plus de gagner le titre d'élève masculin de 6<sup>e</sup> année ayant le mieux concilié le sport et les études pour la région Laurentides-Lanaudière, a aussi remporté ce titre lors du Gala d'excellence du Réseau du sport étudiant du Québec tenu le 10 juin 2016.

### **Adopté**

#### **SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-160621-4507

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE SUSPENDRE* les délibérations pour quelques minutes.

### **Adopté**

Il est 21 h 10.

#### **REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-160621-4508

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE REPRENDRE* les délibérations.

### **Adopté**

Il est 21 h 25.

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – 22<sup>E</sup> OLYMPIADES CANADIENNES DES MÉTIERS ET TECHNOLOGIES**

Résolution n° CC-160621-4509

*ATTENDU* la tenue des 22<sup>e</sup> Olympiades canadiennes des métiers et technologies tenues à Moncton du 6 au 8 juin 2016;

*ATTENDU* que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles était représentée par deux élèves du Centre de formation professionnelle de l'automobile de Sainte-Thérèse, soit Karl Brunet et Jordan Provost;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADRESSER* des félicitations à ces deux élèves pour l'excellence de leur préparation et de leur performance;

*D'ADRESSER* des félicitations plus spécialement à Jordan Provost, qui a remporté la médaille d'or et devient ainsi le meilleur mécanicien de véhicules légers au Canada;

*DE REMERCIER* la direction, madame Line Gohier, ainsi que les enseignants-entraîneurs, MM. Pierre Dubé et Dominic Ouimet, pour leur détermination et leur engagement tout au long de la préparation des élèves.

### **Adopté**

#### **AVIS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SIP-01)**

Résolution n° CC-160621-4510

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires;

*ATTENDU* le *Règlement sur le jour, l'heure et lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01);

*ATTENDU* qu'il y a lieu de modifier le *Règlement sur le jour, l'heure et lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01);

*ATTENDU* que les articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

*D'APPROUVER* les modifications au *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01);

*DE DONNER* avis public d'au moins 30 jours de l'adoption du *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01), lequel avis devra comprendre :

- la date de l'adoption du règlement;
- l'endroit où le règlement pourra être consulté;

*DE TRANSMETTRE* une copie du projet de modification du *Règlement sur le jour, l'heure et lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) aux conseils d'établissement et au Comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*DE PRÉVOIR* que le conseil des commissaires adoptera le *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) à sa séance du 30 août 2016;

*DE VERSER* le projet de modification du *Règlement sur le jour, l'heure et lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) au répertoire des présentes sous la cote 856.

### **Adopté**

#### **PROBATION D'UN HORS CADRE**

Résolution n° CC-160621-4511

*ATTENDU* la résolution n° CC-150623-4335 du conseil des commissaires quant à la nomination de monsieur Jean-François Lebeau au poste de directeur général adjoint, nomination soumise à une période de probation d'une année;

*ATTENDU* l'évaluation positive du directeur général à l'issue de la démarche de probation;

*ATTENDU* que la période de probation a été complétée à la satisfaction du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE CONFIRMER* dans un poste régulier de hors cadre le directeur général adjoint, monsieur Jean-François Lebeau.

### **Adopté**

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS DES COMMISSAIRES-PARENTS POUR LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)**

Résolution n° CC-160621-4512

*ATTENDU* le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) ayant eu lieu du 3 au 5 juin 2016 à St-Augustin-de-Desmaures;

*ATTENDU* que mesdames Danielle Boissonneault, Diane Cyr et Manon Fleury étaient enregistrées à ce congrès à titre de commissaires-parents, représentantes de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

*ATTENDU* que les commissaires-parents sont membres assermentés au conseil des commissaires et représentent les parents des enfants allant dans les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* la Politique RF-05, « Règles de remboursement des dépenses de fonction » qui s'applique pour les commissaires et les employés de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que les frais de fonction comprennent les frais de déplacement, c'est-à-dire les frais de transport, d'hébergement et de repas, ainsi que différents frais connexes, par exemple, des frais d'inscription à un congrès ou colloque;

Il est proposé par Mme Manon Fleury

*DE REMBOURSER* les frais de transport, d'hébergement et de repas de mesdames Danielle Boissonneault, Diane Cyr et Manon Fleury, commissaires-parents de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec ayant eu lieu du 3 au 5 juin 2016 à St-Augustin-de-Desmaures.

POUR (0).

CONTRE (11) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges et Lola St-Pierre.

### **Rejeté**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-160621-4513

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 22 h 15.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général